



Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire n°6666 du 17 août 2022 de Monsieur le Député Laurent MOSAR, « Trans-Atlantic Data Privacy Framework »

Est-ce que le Gouvernement a plus d'informations sur le « Trans-Atlantic Data Privacy Framework », notamment au niveau de son contenu et du délai prévu pour l'adoption de l'accord ? Quelle est son appréciation de la situation ?

A ce jour, les réformes en matière de protection de la vie privée, annoncées le 25 mars 2022 par les Etats-Unis dans le cadre du « Trans-Atlantic Data Privacy Framework », n'ont pas encore été finalisées par ces derniers. La communication de ces changements est attendue avant de pouvoir procéder à leur évaluation.

De quelle manière le Gouvernement s'implique-t-il dans les discussions entre l'Union européenne et les Etats-Unis concernant ce nouvel accord de principe ?

Une fois que les réformes au niveau de la législation américaine seront mises en place, elles seront évaluées par la Commission européenne ainsi que par un comité, établi sur base de l'article 93, paragraphe 2, du règlement général sur la protection des données¹ (« RGPD »), dans lequel le Luxembourg est représenté au même titre que les autres Etats membres.

Pour plus de détails, l'honorable Député est prié de bien vouloir se référer aux éléments de réponse à la question parlementaire n°6102 qui apportent les éclairages demandés dans la présente question parlementaire.

Luxembourg, le 7 septembre 2022

Le Ministre des Communications
et des Médias
(s.) Xavier Bettel

¹ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE